

COMMUNE DE FLEURY-MEROGIS
ARRETE DU MAIRE

N° 097/2022

Objet : Neutralisation de trois places de parking rue Marchand-Feraoun pour la société Eiffage Construction Bois du 31 mai au 31 décembre 2022.

Le Maire de la Commune de Fleury-Mérogis,

Vu le Code général des collectivités territoriales conférant au Maire le pouvoir de police municipale et le chargeant notamment d'assurer la sûreté des voies communales, notamment ses articles L 2212-1 et L 2212-2,

Vu le règlement départemental en date du 21 octobre 1965 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu la circulaire ministérielle n°474 du 13 septembre 1966 sur la conservation et la surveillance des voies communales,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la demande de la société Eiffage Construction Bois en date du 24 mai 2022 de créer un accès chantier rue Marchand-Feraoun,

Considérant l'utilité de neutraliser 3 places de parking,

A R R E T E

Article 1^{er} – Est autorisée la neutralisation de 3 places de stationnement rue Marchand-Feraoun du 31 mai 2022 au 31 décembre 2022 pour permettre l'accès au chantier du Groupe scolaire N°4.

Le stationnement sera considéré comme gênant sous peine d'enlèvement du véhicule et mise en fourrière (article L325-1 à L325-3 et R417-10 du code de la route

Article 2 - L'accès aux installations de sécurité ou de protection civile et des services publics doit rester libre.

Article 3 - Les infractions à ces dispositions seront poursuivies conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Président de Cœur d'Essonne Agglomération,
- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Fleury-Mérogis,
- La société Eiffage Construction Bois,

qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

Fait à Fleury-Mérogis, le lundi 30 mai 2022

Olivier CORZANI
Maire de Fleury-Mérogis
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération

